



Fédération Santé et Action Sociale

Communiqué de presse

009/25

Montreuil, le 11 mars 2025

Un haut commissariat à l'enfance : Encore une coquille vide !

La Haute commissaire à l'enfance vient d'être nommée. Qu'attendre de cette nomination et du contour de la fonction ? Comment sera traitée la question des moyens financiers et humains indispensables ? Si le décret définit les missions considérables du haut-commissariat à l'enfance, il ne donne aucune indication sur les moyens directement affectés !

Malgré une actualité qui démontre la nécessité de protéger l'enfance, alors que chacun d'entre nous sait bien que pour devenir un adulte en bonne santé physique et psychique, il faut une enfance protégée, sans carence et encore moins de maltraitance, pourquoi une telle inconsidération ?

Des publications, avec des orientations primordiales à mettre en place pour la protection de l'enfance ont été remises aux gouvernements : le Livre blanc produit par le Haut Conseil en Travail Social en décembre 2023, le Rapport du CESE sur les manquements à la protection de l'enfance le 8 octobre 2024. Ces études comme les alertes des acteurs de terrain dénoncent d'une voix unanime : la situation de l'enfance est désastreuse, voire scandaleuse.

Ne pas répondre aux réalités, c'est ignorer consciemment la souffrance des enfants malmenés, maltraités et des professionnels à bout de souffle.

C'est faire fi du contexte dans lequel nous sommes, fait de coupes budgétaires départementales effectives et à venir, de suppressions de postes, de licenciements. La reprise de la commission parlementaire confirme l'incontournable de cette problématique.

Pour l'UFAS CGT, il ne s'agit plus de répondre par une énième enquête ou commission, mais bien de s'appuyer sur les préconisations du livre blanc, du CESE, sur les recommandations de la décision-cadre de la défenseure des droits et celles à venir de la commission parlementaire, pour passer à l'acte et les mettre en application !